

Plan Climat Nord Pas de Calais

Fiche CCI Calais « Pré-diagnostic énergétique des commerces »

Partie 0 : Résumé

La CCI de Calais a réalisé une opération afin de sensibiliser les commerces et les services à cette thématique à travers la mise en place d'un plan d'action énergie. Des pré-diagnostic portant sur différentes thématiques énergétiques ont été réalisés et ont permis de déterminer des pistes de progrès pour une meilleure gestion de l'énergie.

Cette action peut être facilement démultiplier à l'échelle de la région Nord Pas de Calais et permettrait une première étape dans la réduction des émissions de GES des commerçants.

Slogan de l'action

« Pré-diagnostic énergétique des commerces »

Partie 1: Présentation qualitative de l'action

1. Description et champ d'application

En vue de sensibiliser les petites entreprises de commerce et de service de Calais à l'efficacité énergétique, la CCI de Calais a mis en place, à destination de ces dernières, une opération de pré-diagnostic énergétiques.

Ce pré-diagnostic se réalisait en 4 étapes :

Etape 1 : Identification via l'envoi de questionnaires énergie, des besoins des entreprises.

Etape 2 : Elaboration du kit de diagnostic avec un Bureau d'étude spécialisé (création d'outils de suivi, remontée de ratios de consommations, données techniques,...).

A partir d'un recensement et d'une analyse des actions engagées par l'ADEME et plusieurs organismes dans différentes régions : **élaboration d'une « boîte à outil »** pour les Conseillers Environnement des CCI et le Conseiller du Parc Naturel Caps Marais d'Opale avec notamment :

- un guide d'entretien permettant d'identifier les pratiques de l'entreprise, d'avoir des données chiffrées quant aux consommations... ;
- un outil excel pour utiliser ces données et aller plus loin dans l'analyse ;
- des éléments de coût de mise en place des actions;
- une méthode de pré diagnostic qui sera mise en œuvre par les Conseillers Environnement des CCI;

Cette « boîte à outil » a été co-construite par un consultant indépendant et les partenaires

sur la base d'un cahier des charges.

Etape 3 : Formation des Chargés de Mission des autres CCI (Boulogne-sur-Mer, St Omer) et du Parc Naturel Régional.

Etape 4 : Mise en œuvre des pré-diagnostic en entreprise et suivi des actions.

Ce diagnostic, qui se déroule sur une demi-journée au sein des entreprises, met en avant et hiérarchise les principaux points forts et faiblesses des activités en matière de respect de l'environnement et aboutit à un état des lieux de la situation énergétique.

A l'issue de ce bilan, un rapport confidentiel comportant des propositions d'amélioration est remis à chaque Chef d'entreprise.

2. Objectifs poursuivis

Aujourd'hui le coût des consommations énergétiques est une préoccupation importante dans le quotidien du chef d'entreprise et doit être abordé, non pas seulement comme une contrainte, mais bien comme une opportunité en vue d'agir dès maintenant pour éviter une augmentation des coûts plus tard.

La CCI de Calais a réalisé cette opération afin de sensibiliser les commerces et les services à la dépendance énergétique à travers la mise en place d'un plan d'action énergie. Des pré-diagnostic portant sur différentes thématiques énergétiques ont été réalisés et ont permis de déterminer des pistes de progrès pour une meilleure gestion de l'énergie.

Les enjeux de cette démarche étaient donc divers :

- Identifier les gisements d'économie d'énergie ;
- Préconiser des actions de maîtrise des consommations en justifiant un retour sur investissement à court terme ;
- Sensibiliser les chefs d'entreprises au coût qu'engendre chaque geste, aux enjeux du réchauffement climatique et aux bonnes pratiques à mettre en place ;
- Aider à la décision pour un investissement dans des équipements plus économiques.

3. Etat d'avancement

Etape 1 : 800 envois de questionnaires pour la CCI de Calais - juin 2006.

Etape 2 : Elaboration du kit de diagnostic avec un Bureau d'étude spécialisé - Octobre 06-février 07

Etape 3 : Formation des Chargés de Mission des autres CCI - mars 07

Etape 4 : Mise en œuvre des pré-diagnostic en entreprise et suivi des actions -

2007/2008

4. Porteur

La CCI de Calais

5. Partenaire(s)

Les partenaires de cette action sont :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Omer ;
- La chambre de Commerce de Boulogne-sur-Mer ;
- Le Parc Naturels des Caps et Marais d'Opale ;
- L'ADEME ;
- Le Conseil Régional.

6. Bénéficiaires

Suite à la prospection via un questionnaire, la presse, les unions commerciales, 28 entreprises se sont engagées dans la réalisation d'un pré diagnostic énergétique.

7. Ressources

Cet accompagnement individuel est proposé gratuitement aux PME/TPE du secteur du commerce et des services, ressortissants de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Calais, de Boulogne et de St Omer.

Prise en charge des outils à hauteur de 100% par l'ADEME, le conseil régional et le FEDER.

Prise en charge financière de l'engagement du Chargé de mission dans la mise en œuvre de cette opération pilote.

Réalisation de pré diagnostiq gratuit pour les commerces sollicités.

8. Principales leçons

a) principales réussites

- Mise en place d'une synergie entre plusieurs CCI ;
- Sensibilisation des chefs d'entreprise grâce et rendez-vous programmés sur place ;

b) obstacles à surmonter

- Difficultés pour les chargés de Mission de mobiliser les entreprises (28 entreprises engagées pour la CCI de Calais sur 800 questionnaires envoyés)

c) facteurs-clés de succès

- Passage par des Unions Commerciales dynamiques (ex : Audruicq) pour mobiliser un maximum d'entreprises.
- Rendez-vous effectués directement dans les entreprises

Partie 2: Pour en savoir plus...

1. Contact chez le porteur de l'action

Magali TRIBONDEAU – CCI de Calais – 03 21 46 00 70 -
MagaliTribondeau@calais.cci.fr

2. Références utiles

http://www.syndicat-eclairage.com/pdf/publications/mieux_eclairer_couts_maitrises.pdf

<http://www.syndicat-eclairage.com/pdf/publications/commerces.pdf>

Partie 3: Transférabilité de l'action

Note : Le contenu de cette section a été rédigé par le bureau d'étude et n'engage pas la responsabilité du porteur de l'action actuelle.

1. Pourquoi démultiplier cette action en NPDC ?

Cette action permet de toucher directement les petites et très petites entreprises qui n'ont souvent pas de temps à consacrer dans l'amélioration de leur gestion environnementale et plus particulièrement dans la réduction des consommations énergétiques. Cependant, dans les prochaines années, ces entreprises seront les premières touchées par l'augmentation des prix du baril de pétrole. Si elles veulent rester compétitives sur le marché, il est important qu'elles agissent dès aujourd'hui.

La réalisation d'un pré-diagnostic énergétique peut s'appliquer à l'ensemble des commerçants de la région et peut être élargi également à d'autres activités. A noter qu'une action de diagnostics éclairages réalisés par des bureaux d'étude indépendants est en cours au niveau littoral et régional (pilotage par la CRCI). L'approche de pré-diagnostic peut également toucher d'autres problématiques que l'énergie et concerner entre autres, l'eau, les déchets, le bruit, ...

L'impact carbone de cette action peut être important surtout si l'on considère que la mise en place d'actions à court et moyen terme en matière énergétique permet de réduire de

l'ordre de 30% les consommations (sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie, changement d'éclairage, petits travaux d'amélioration de rendement des chaudières et d'isolation,...)

2. Qui pourrait être intéressé à déployer une action similaire ?

Cette action peut être reprise par les autres Chambre de Commerce du Nord Pas de Calais mais également par les Communautés d'Agglomération/de Communes ou encore par des associations ou clubs d'entreprises.

La boîte à outil développée dans le cadre de la réalisation des pré-diagnostic et présentée ci-dessus peut-être reprise par les porteurs avec éventuellement quelques adaptations.

3. Conditions de transférabilité

Pour la mise en place de cette action, outre les financements, il est important de créer une synergie avec des experts qui prendront en charge la réalisation des pré-diagnostic et qui effectueront les mises à jour de la boîte à outil.

Cette action doit être reprise par des acteurs ayant une bonne connaissance des entreprises du territoire mais également connus et reconnus par ces entreprises. En effet, la légitimité de l'acteur permettra de toucher un plus grand nombre d'entreprises mais également de pérenniser l'action sur du long terme.

Au sein des entreprises participantes, il est important que la personne qui participera à la réalisation du pré-diagnostic soit le dirigeant ou une personne ayant une bonne connaissance de l'activité et pouvant être force de proposition au sein de la direction.

4. Indicateur(s) de suivi et de résultats

- Nombre de questionnaires envoyés ;
- Nombre d'entreprises touchées ;
- Suivi des entreprises avant et après le pré-diagnostic :
 - Actions mises en place ;
 - Travaux réalisés ;
 - Investissements réalisées.
 - Economies d'énergie obtenues

5. Autres commentaires

Cette action peut être accompagnée d'un référencement des mesures financières incitatives à la mise en œuvre des actions. (Ex. : FISAC, ACES...)

Partie 4: Quantification de l'impact environnemental (GES et pollution de l'air) de l'action

Note : Le contenu de cette section a été rédigé par le bureau d'étude et n'engage pas la responsabilité du porteur de l'action actuelle.

1. Scénarios de quantification

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, la réalisation du pré-diagnostic et l'élaboration d'un plan d'action permettrait de réduire les consommations énergétiques de l'ordre de 30% avec de faibles investissements à court et moyen terme.

Cette action se base sur l'utilisation d'une boîte à outils avec collecte d'une série d'informations concernant les consommations énergétiques de l'entreprise et aux coûts associés.

Cependant, lors de la réalisation des diagnostics, aucune quantification carbone n'a été réalisée et les informations concernant les consommations des entreprises n'ont pas été référencées et compilées.

Sur base de la réalisation de Bilans Carbone en entreprises par le bureau d'étude et en fonction des activités, nous pouvons considérer que les consommations énergétiques représentent entre 15% et 20% des émissions de GES. Si l'on prend comme hypothèse qu'une entreprise émet plus ou moins 50 TeqCO₂ par an (sur base d'un benchmark des Bilan Carbone® réalisé par le bureau d'étude et pour les entreprises de moins de 20 personnes), cela correspond à 10 TeqCO₂ d'émissions liées aux consommations énergétiques.

2. Réduction nette des émissions de GES

Pour les 28 entreprises lancées dans la démarche, si celles-ci réduisent leurs émissions énergétiques de 30% au cours des prochaines années, l'économie réalisée est la suivante.

$$28 * 10 \text{ TeqCO}_2 * 30\% = 84 \text{ TeqCO}_2.$$

3. Impact sur les émissions atmosphériques

L'impact sur les émissions de polluants atmosphériques n'est pas calculable en l'état étant donné que nous n'avons aucune connaissance des actions mises en place au sein des entreprises.

S'il s'agit de réductions nettes des consommations énergétiques, alors la réduction en termes d'impact sur les émissions de polluant sera du même ordre que les émissions de GES.

Si par contre, les entreprises optent pour des changements de chaudière ou encore pour un changement de leur flotte de véhicules, les impacts sur les émissions de polluants seront différents d'une simple réduction nette.

4. Scénario de démultiplication

Le tableau ci-dessous reprend les entreprises présentes sur la région Nord Pas de Calais fin 2007.

	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 99 salariés	100 salariés ou plus	Total
Industries agricoles et alimentaires	1 185	2 033	202	169	73	3 662
Industrie des biens de consommation	1 327	760	171	151	48	2 457
Industrie automobile	27	49	17	22	22	137
Industries des biens d'équipement	583	950	300	365	63	2 261
Industries des biens intermédiaires	993	1 225	474	659	204	3 555
Énergie	627	179	42	83	28	959
Construction	5 292	6 867	1 148	856	91	14 254
Commerce	18 944	17 614	1 896	1 328	183	39 965
Transports	2 535	1 782	416	543	122	5 398
Activités financières	1 918	2 569	328	206	46	5 067
Activités immobilières	8 347	3 212	94	74	20	11 747
Services aux entreprises	14 384	7 772	1 301	1 175	251	24 883
Services aux particuliers	13 159	10 306	794	497	29	24 785
Éducation, santé, action sociale	17 952	7 687	2 490	2 348	504	30 981
Administration	1 601	3 040	781	866	303	6 591
Total	88 874	66 045	10 454	9 342	1 987	176 702

Dans notre analyse nous ne prendrons que les entreprises hors industrie et celles de moins de 20 salariés, ce qui représente 155.000 entreprises.

5. Quantification de la réduction potentielle des GES si l'action est démultipliée

Le potentiel de réduction des émissions de GES liée à la mise en place de bonnes pratiques dans les entreprises est de l'ordre de :

$$155.000 * 10\% * 10 \text{ TeqCO}_2 * 30\% = 46.500 \text{ TeqCO}_2.$$

Lien avec le Facteur 4 :

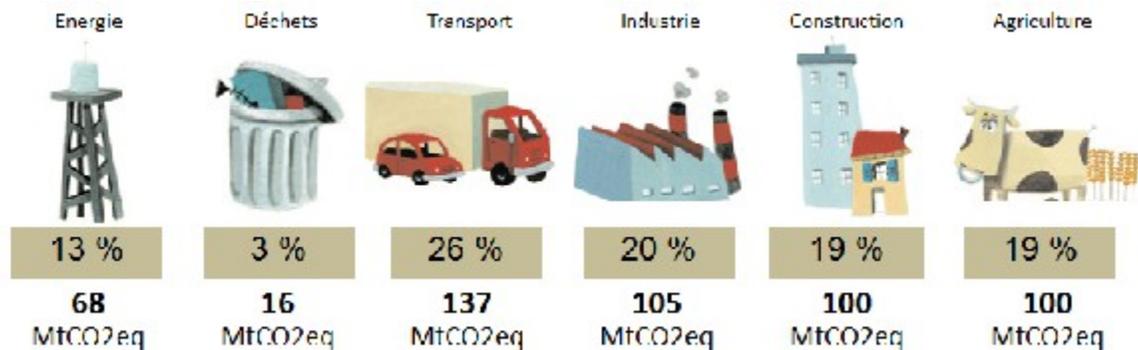
Point d'attention : Nous tenons à attirer votre attention par rapport à la quantification des émissions de la région Nord Pas de Calais se basant uniquement sur la prise en compte des émissions directes et selon une méthode cadastrale. Cette méthode est différente de la méthodologie Bilan Carbone® qui comprend plusieurs périmètres (scope) qui ne se

limitent pas qu'aux émissions indirectes. Ainsi, dans le calcul des émissions de GES effectué en 2008 par Norclimat, les émissions référencées pour les activités industrielles, tertiaires et commerciales ne concernent que les émissions directes liées aux consommations énergétiques.

Nous ne pouvons donc pas faire de lien entre les réductions d'émissions liées aux objectifs des entreprises suite à leur Bilan Carbone® avec le Facteur 4 sur la région Nord Pas de Calais car les périmètres d'analyse sont différents.

Les émissions indirectes liées notamment à la consommation ne sont pas comptabilisées dans le Bilan Carbone de la Région. Nous ne connaissons pas l'impact actuel lié à la consommation sur le territoire. Il n'est donc pas possible en l'état de faire le lien avec le Facteur 4 sur base des données CITEPA.

Selon l'inventaire CITEPA, les émissions en France en 2008 s'élevaient à 524 millions TeqCO₂, selon la répartition suivante :



Pour rappel, les transports internationaux ne sont pas comptabilisés dans cet inventaire, ni le cycle de vie global des produits consommés. Selon certaines estimations, les transports internationaux représenteraient 57 millions de TeqCO₂, tandis qu'une approche en cycle de vie global des produits estime à 1051 millions de TeqCO₂ les émissions liées à la production, utilisation et traitement en fin de vie des biens de consommation.

En considérant l'inventaire CITEPA, plus les transports internationaux, plus l'analyse en cycle de vie, on arrive à une évaluation globale des émissions de GES à 1550 millions de TeqCO₂, soit 3 fois plus que l'inventaire initial.